



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 14 avril 2020

N° 46/H030

## **Commission Territoires**

**Programme statistique 2020**

## Sommaire

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale.....	3
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des statistiques locales.....	6
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (CGET) .....	9
Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023 .....	12

### Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[TERR : commission « Territoires »](#)

[EQRT : commission « Emploi, qualification et revenus du travail »](#)

Le texte des avis de la commission « Territoires » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

Par ailleurs, les opérations et travaux référencés sont également repris dans un document distinct qui indique, en regard de chaque avis du moyen terme 2019-2023, et de manière abrégée, l'ensemble des opérations et travaux cités dans chaque commission.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Insee**  
**Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)**  
**Département de l'action régionale**

---

## **1. Orientations pour 2020**

---

L'activité du département de l'action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par le pôle de services de l'action régionale (PSAR) Analyse urbaine, réalisation d'études, coordination des travaux des services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles et missions. Mais le DAR produit également des données localisées à différents niveaux géographiques (PIB régionaux, données carroyées etc.). Il construit des indicateurs et des tableaux de bord à partir des données provenant d'autres producteurs (DSDS, DSE, SSM...) : indicateurs sociaux départementaux, indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes, indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville... Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux et par-delà au grand public.

Les moyens de l'action régionale sont constitués des agents du département de l'action régionale (Dar) et des services études et diffusion (Sed), y compris les pôles et les missions. Au sein du DAR, un poste de cadre A a été supprimé dans la division Conduite de l'action régionale en 2019. Par ailleurs, au niveau du réseau des Sed, il a été décidé fin 2018 de supprimer 30 postes (ETP) d'ici fin 2022, soit une baisse de 2 % par an pendant 4 ans. Cette baisse concerne les cadres B et C, tandis que le nombre global de cadres A reste stable.

Les travaux envisagés en 2020 seront tout d'abord marqués par la refonte des zonages d'études. Le DAR est responsable de la refonte des zones d'emploi (en lien avec la Dares) et du zonage en aires urbaines. Les nouveaux zonages seront arrêtés au 1<sup>o</sup> trimestre et seront diffusés en mai-juin. Ils feront l'objet de diverses publications et seront, par exemple, valorisés dans la prochaine édition de *La France et ses territoires*, à paraître début 2021. Les travaux du DAR seront également marqués par les suites du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les études en économie géographique : le plan d'actions sera arrêté en avril, et les premières actions seront menées dès 2020. Les axes de ce plan d'actions seront la rédaction de publications nationales par les services études et diffusion (SED) et le développement des approches territoriales dans les productions de la direction générale (4-pages, Insee Références, produits de diffusion).

## **2. Travaux nouveaux et projets pour 2020**

---

### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

RAS

### **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Le DAR et le réseau de l'action régionale seront partie prenante du projet Mobitic qui vise notamment à exploiter les données de téléphonie mobile à des fins de statistiques et d'études. En

2020, il conviendra de définir les indicateurs à bâtir à partir des données individuelles de téléphonie mobile. Ces données pourraient permettre d'étudier, par exemple, la population présente, les déplacements (au-delà des déplacements domicile-travail), la ségrégation sociale urbaine en dynamique (au cours de la journée) et non plus en statique seulement (lieu de résidence), la fréquentation des commerces et équipements en centre-ville ou en périphérie, etc. Les travaux d'étude commenceront en 2021.

→ [TERR 7](#). [TERR 8](#). [TERR 9](#).

### 2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La production des comptes régionaux sera revue pour l'adapter au nouveau système d'information sur l'emploi et les salaires, en lien avec le passage à la DSN. En effet, les valeurs ajoutées régionales, principale composante des comptes régionaux, sont calculées en ventilant la valeur ajoutée de chaque entreprise (au sens unité légale) entre ses différents établissements, au prorata de la masse salariale. Le changement de sources nécessitera de revoir les chaînes des traitements. Il conviendra également de repérer d'éventuelles ruptures de séries.

En 2020, des travaux d'extension de la production de données infracommunales aux DOM seront conduits pour permettre une meilleure couverture de ces territoires. Ainsi, les estimations démographiques (indicateurs issus du RP sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville) seront publiées sur le champ des DOM américains pour la première fois. Par ailleurs, un groupe de travail réfléchira à la possibilité d'étendre l'offre de service Diaf-RP (production de données sur zonage à façon) sur ces mêmes territoires.

→ [TERR 2](#).

### 2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Comme c'est le cas tous les 10 ans, les zonages d'étude de l'Insee font l'objet d'une refonte.

→ [TERR 3](#).

Le DAR a tout d'abord piloté en 2019 la refonte des **zones d'emploi**, en collaboration avec la Dares. Ce zonage, qui sert notamment à la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emploi, est basé sur les déplacements domicile-travail du recensement de la population. La méthode a été revue, et s'appuie désormais sur un algorithme développé par l'institut italien de statistiques (Istat), qui a été validé au niveau européen. Un groupe de travail Insee-Dares a été mis en place, avec des représentants des directions régionales de l'Insee et des Direccte pour définir un unique jeu de paramètres qui soit adapté à toutes les régions. Un des objectifs était en effet que les zones d'emploi soient plus homogènes sur le territoire, alors que dans les éditions précédentes des paramètres différents avaient été choisis selon les régions. Les nouvelles zones d'emploi seront diffusées au deuxième trimestre 2020. Les taux de chômage seront diffusés sur ces nouvelles zones d'emploi à partir de juillet 2020.

Le DAR mène également la refonte du zonage en aires urbaines. La méthode a été revue en 2019 : elle est désormais calée sur la méthodologie Eurostat définissant les *cities* et leur « aire urbaine fonctionnelle » (FUA). En particulier, la définition des pôles d'emploi s'appuie désormais sur la grille de densité, et non plus sur les unités urbaines. Un groupe de travail utilisateurs s'est réuni trois fois au cours de l'année 2019 ; il rassemblait des unités de la Direction générale de l'Insee, des services statistiques ministériels, le CGET, des agences d'urbanisme, des chercheurs et des associations d'élus. Il a permis de préciser les attentes des utilisateurs, notamment la cohérence avec les définitions européennes (*cities* et FUA) et une simplification de la nomenclature (ce qui a amené à abandonner les catégories « communes multipolarisées » du

zonage 2010). Le nouveau zonage, intitulé « **aires d'attraction des villes** », sera diffusé au deuxième trimestre 2020. Pour permettre d'étudier l'évolution dans le temps, une « rétopolation » du zonage sera menée en 2020, à partir des données 2010.

La refonte des zonages d'études a montré qu'aucun de ces zonages ne permet, à lui seul, de définir le rural. Dans la suite de l'Agenda rural de 2019, le DAR va donc mettre en place en 2020 un groupe de travail qui vise à trouver une définition consensuelle du rural. Ce groupe de travail sera similaire à celui sur la refonte du zonage en aires urbaines.

## 2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Après la phase de conception en 2019, les **nouveaux Panoramas régionaux** seront diffusés en 2020, dont l'objectif est de faire connaître au plus grand nombre les statistiques et les études régionales et locales. Cette diffusion se fait dans le cadre du développement de ce nouveau produit de diffusion grand public, dont deux numéros existent actuellement (un panorama sur la mondialisation et un panorama sur les immigrés et étrangers). Pour le DAR et le département de l'offre éditoriale (DOE), les travaux 2020 consisteront à préparer et automatiser le processus de mise à disposition des données nécessaires à l'alimentation initiale puis l'actualisation annuelle des 18 panoramas régionaux, tout en leur assurant une visibilité optimale sur insee.fr. Les précédents panoramas régionaux dataient de fin 2017.

En 2020, le DAR préparera également la prochaine édition de « **La France et ses territoires** », à paraître début 2021. Cet Insee Références comprendra des dossiers, des fiches régionales (articulées avec les panoramas régionaux) et des fiches thématiques.

**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**Direction générale des collectivités locales (DGCL)**  
**Département des statistiques locales**

---

## **1. Orientations pour 2020**

---

Le SSM collectivités locales de la direction générale des collectivités locales va, en 2020, poursuivre ses efforts de consolidation des progrès accomplis récemment en matière de délai de diffusion et son engagement visant à renforcer ses travaux nouveaux et innovants en matière d'analyse des disparités entre collectivités locales. En outre, un investissement spécifique sera initié visant à lancer une refonte du système d'information de suivi des intercommunalités. Ces orientations s'inscrivent toutes dans l'avis de moyen terme du CNIS visant à étendre l'information sur les collectivités locales.

→ [TERR 10](#).

Ainsi, les quatre axes de travail majeurs que le SSM collectivités locales compte conduire en 2020 sont les suivants :

- assurer la production de nos publications récurrentes en consolidant le gain dans les délais mis en œuvre l'an dernier (avec en particulier la publication du pré-rapport OFGL dès début juin) ;
- enrichir nos productions de résultats et analyses statistiques par des travaux portant sur des thématiques renouvelées et/ou inédites (études des disparités territoriales et entre collectivités en matière de finances et fiscalité locales, valorisation des résultats sur les dépenses des collectivités par fonction, constats statistiques globaux en matière de temps de travail, absences, conditions de travail, et inégalités F/H dans la FPT) ;
- engager des travaux préparatoires visant à faire évoluer notre système d'information en matière de suivi des intercommunalités et de leurs compétences ainsi que des autres structures territoriales (Aspic-Banatic).
- continuer de venir en appui sur le plan statistique des sous-directions opérationnelles de la DGCL dans le cadre de la préparation des textes législatifs ou réglementaires. Une attention particulière sera portée au projet de loi en préparation au premier semestre intitulé 3D (pour « Décentralisation, différenciation, déconcentration ») ; en outre, un point de vigilance particulier portera sur la nature des échanges à mettre en place avec la fonction de pilotage des études du ressort de la nouvelle sous-direction cohésion et aménagement du territoire créée au sein de la DGCL pour reprendre les missions d'administration centrale exercée par l'ex-CGET, devenu Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **2. Travaux nouveaux et projets pour 2020**

---

### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

RAS

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Préparée en 2019, l'enquête administrative dénommée « bilans sociaux » et visant à recueillir des informations auprès des collectivités locales sur l'état de la fonction publique territoriale (temps de travail et heures supplémentaires, recours aux contractuels, formation,...) sera lancée début 2020. La collecte sera faite à la fois par un portail développé par les centres de gestion de la fonction publique territoriale et par un module *ad hoc* transmis directement à la DGCL par les collectivités. La consolidation des résultats sous forme de base statistique après rapprochement avec le SIASP pour le redressement, puis leur exploitation en vue de leur valorisation auront lieu à partir du quatrième trimestre. Une publication conjointe avec le CNFPT permettra de diffuser la synthèse des résultats.

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

L'exploitation statistique d'enquêtes ménages de la statistique publique (enquête emploi notamment) donnera lieu pour la première fois à l'élaboration d'indicateurs et résultats sur la mesure du temps de travail dans la fonction publique territoriale d'un point de vue essentiellement structurel.

Dans le même temps, en matière également d'emploi public, le SSM collectivités locales sera attentif, en lien avec le SSM de la DGAFP et l'Insee, aux travaux préparatoires devant conduire au passage à la DSN de la fonction publique territoriale. La partie statistique de ces chantiers se traduira par la poursuite des modifications dans le dispositif SIASP pour lequel le SSM collectivités locales participe à la validation des données.

→ [EQRT 10](#).

Par ailleurs, dans la continuité des progrès réalisés en 2019 en matière de diffusion, le SSM mettra en œuvre ses moyens pour consolider les gains dégagés dans les délais de publication de plusieurs travaux : pré-rapport pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) dès le mois de juin, synthèse des bilans sociaux dans le courant de l'été.

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Dans le cadre de la refonte du dispositif de suivi des intercommunalités et autres structures territoriales (Aspic-Banatic), une phase préparatoire d'instruction sera lancée à partir du début du second semestre. Les évolutions porteront à la fois sur des aspects techniques et fonctionnels pour tenir compte de nouveaux besoins en ouvrant plus largement le contenu de la base vers l'extérieur et en fiabilisant la qualité des informations disponibles sur les compétences des intercommunalités.

## **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Dans un souci d'améliorer la couverture de nos productions en répondant encore davantage aux attentes de nos utilisateurs, un travail d'enrichissement de notre annuaire statistique « collectivités

locales en chiffres » par des indicateurs complémentaires portant sur les budgets annexes et les syndicats, ainsi que sur les effectifs de la fonction publique territoriale en équivalent temps plein, sera entrepris.

Par ailleurs, nos supports de publication visant à accueillir des études (bulletin d'information statistique) comporteront davantage d'indicateurs et analyses mettant en avant la dispersion dans les situations financières, fiscales et sociales des collectivités locales.

→ TERR 1.

De même, une nouvelle gamme de publications, dans le format « note d'investissement » sera créée afin de proposer des travaux davantage méthodologiques, avec un caractère moins grand public et plus technique.

Enfin, afin de faciliter l'accès à nos données par un public plus large, en participant également au mouvement d'ouverture des données publiques, le SSM va donner accès sous Etalab (data.gouv.fr) aux informations complètes issues de notre base Aspic-Banatic sur les intercommunalités et les autres structures territoriales dont une partie seulement est actuellement accessible *via* notre portail : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php>

# COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (CGET)

---

## 1. Orientations pour 2020

---

L'Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT - a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019, suite à la loi votée le 23 juillet 2019). L'ANCT donne des perspectives nouvelles de travail en termes d'observation et d'analyses territoriales.

Cette évolution des missions a été anticipée, notamment depuis 2019, avec la production d'études et d'outils plus spécifiquement destinés aux acteurs territoriaux. Elle impose également un renforcement des collaborations avec les acteurs publics dans les territoires (Etat et collectivités territoriales). Elle rend plus que jamais indispensable une observation et une analyse des dynamiques différenciées des territoires.

Le pôle « Analyse et diagnostics territoriaux » regroupe notamment les équipes en charge de l'observation et des analyses des territoires et des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il développe un système d'information sur les territoires à toutes les échelles géographiques, du quartier à la région, et réalise des analyses et des études statistiques sur ces champs. Les analyses nationales sont enrichies également par des indicateurs à l'échelle européenne.

L'infrastructure d'observation et d'analyse actuelle du pôle repose pour l'essentiel sur des exploitations territoriales des enquêtes du système statistique public et de sources administratives.

En termes de production d'indicateurs évolués, de mise en œuvre de méthodologies innovantes, de diffusion d'information sous diverses formes, l'ANCT est en effet, via le pôle Analyse et diagnostics territoriaux, une structure essentielle pour l'observation, l'analyse et le diagnostic des territoires, à toutes les échelles et en lien avec les partenaires nationaux et territoriaux.

## 2. Travaux nouveaux et projets pour 2020

---

### 2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Territoires en politique de la ville

- Enquête Bénéficiaires des minimas sociaux (BMS) – Drees : cofinancement ANCT ;
- Enquête santé européenne (EHIS) – Irdes : suréchantillon quartiers prioritaires de la politique de la ville financé par ANCT ;
- Enquête décennale sur les pratiques physiques et sportives en France 2020 : suréchantillon quartiers prioritaires de la politique de la ville financé par ANCT ;
- Enquête Mode de garde – Drees : suréchantillon quartiers prioritaires de la politique de la ville financé par ANCT ;

- Enquête Génération 2017 – CEREQ : suréchantillon quartiers prioritaires de la politique de la ville financé par ANCT ;
- Enquête Mobilités des personnes 2018-2019 – SDES : suréchantillon quartiers prioritaires de la politique de la ville financé par ANCT.

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### Territoires

- Suivi de l'implantation territoriale des services publics ;
- Utilisation de la source « Demande de valeur foncières » DVF constitué par la DGfiP.

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

### Territoires

- Création d'un écosystème avec les outils interactifs ANCT/Observatoire pour aider les acteurs territoriaux dans l'élaboration de leurs diagnostics territoriaux : outil d'analyse des forces et des faiblesses des territoires (SPESIPO) ; outils analysant les freins et leviers d'accès à l'emploi des femmes dans le rural ; portrait de territoire du module de cartographie interactive ; outil d'analyse de l'impact des mobilités résidentielles...
- Fiches d'analyse : production des fiches d'analyse, études d'une vingtaine de pages présentant les aspects territoriaux de thèmes structurant les territoires. Parmi les thèmes à venir : Santé, Evolution de la démographie sur longue période, Montagne, Transport, Emploi, Petites centralités ...
- Fin du rapport 2019 de l'Observatoire des territoires : Etat des territoires français en quelques cartes.
- Rapport 2020 de l'Observatoire des territoires : Territoires en transition.

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### Territoires

Le pôle « Analyse et diagnostics territoriaux » participe aux réflexions sur la définition du rural, menées par l'INSEE. Le lancement d'une rénovation de la typologie des campagnes est envisagé.

### Territoires en politique de la ville

Publication du Rapport 2019 de l'observatoire des territoires en politique de la ville – Bien vivre dans les quartiers prioritaires.

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

### Territoires

Le nouveau site de l'Observatoire des territoires / ANCT sera déployé au printemps. Ce nouveau développement doit faciliter l'accès à l'information produite par l'Observatoire des territoires et l'ANCT, et mettre en avant les services proposés aux territoires pour faire émerger leurs projets : la cartographie interactive, les portraits de territoires...

#### Territoires en politique de la ville

Refonte du SIG Ville, site de diffusion des données cartographiques et statistiques de la politique de la ville. Ce 2<sup>ème</sup> volet de la refonte initiée en 2020 permettra une meilleure valorisation des données statistiques.

## **Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023**

---

## Avis généraux

---

### Développement durable

#### AG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### AG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### AG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### AG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### AG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### AG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Commission Territoires

---

### Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

#### TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

#### TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

### Des outils et méthodes

#### TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

#### TERR 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

### Des thèmes

#### TERR 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

#### TERR 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

#### TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

#### TERR 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

#### TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

#### **TERR 10. Étendre l'information sur les collectivités locales**

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

### **Commission Emploi, qualification et revenus du travail**

---

#### **EQRT 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative**

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.